

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 26 novembre 2015

Conseillers en exercice :	33
présents :	28
pouvoirs :	3
votants :	31
abstentions :	0
voix pour :	31
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 26 novembre 2015 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 20 novembre 2015, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH — M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL – M. Christian LE LAIN – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jérôme TEXIER-BLOT - M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD –

ETAIENT EXCUSES

M. Gérard JOUANNET donne pouvoir à Mme Danielle JOURZAC – Mme Pascaline BANCHEREAU donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER – Mme Florence PECHEVIS donne pouvoir à Mme Emilie RICHAUD - Mme Isabelle LASSALLE – M. Christian BAYLE -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR L'ASERC

2015.149

L'Association ASERC va contracter auprès du Crédit Mutuel un emprunt de 60 000 € pour conforter sa trésorerie au regard des besoins de son activité.

En effet, l'ASERC, dans un contexte social et économique difficile, œuvre au plus près des habitants de la ville de Cognac à travers ses sept dispositifs socio-éducatifs, en les accompagnant dans leurs démarches et en favorisant leur insertion sociale et professionnelle. Partenaire privilégié de l'action sociale territoriale, l'ASERC est un partenaire incontournable de la politique sociale menée par la ville de Cognac.

Afin d'obtenir ce prêt, l'Association sollicite la ville de Cognac pour une garantie à hauteur de 100 % selon la proposition de crédit suivante :

2015.149
nomenclature : 7.3.5

Objet : prêt de consolidation
Type de prêt : amortissable
Montant : 60 000 €
Durée : 5 ans en mensualités
ADIT : néant
Taux : 2,05 % fixe
Frais de dossier : 450 €
Garantie : 100 % par la ville de Cognac

Aussi, afin d'accompagner l'Association dans gestion de sa structure,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ACCORDE la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % selon l'offre de prêt du Crédit Mutuel ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS